

Finances : Application des normes IFRS à compter du 1er janvier 2023

Les normes IFRS (International financial reporting standards) devraient être adoptées pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023, pour les états financiers consolidés des entités à intérêt public (établissements financiers, compagnies d'assurances et de réassurance et sociétés cotées), sur décision du Conseil National de la Comptabilité (CNC), tenu, vendredi, à Tunis, sous la présidence de la ministre des Finances, Sihem Nemsia.

Les normes IFRS sont les normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international. Elles remplacent depuis 2005 les normes labellisées IAS (International Accounting Standards). Les établissements financiers et les entreprises concernés sont toutefois, encouragés à adopter ces normes pour les exercices comptables précédant l'année 2023.

La réunion du CNC a été consacrée à l'examen du projet de révision de la Norme comptable relative aux Immobilisations corporelles ainsi que des propositions formulées pour l'amendement de la Loi relative au système comptable des entreprises et du degré d'avancement du projet d'implémentation des normes IFRS par les entités concernées.

Cette réunion a aussi porté sur la réorganisation du CNC. Une équipe de travail a ainsi été chargée d'élaborer une proposition de texte de loi dans ce sens.

La ministre a, à cette occasion, souligné l'importance de tirer profit des débats tenus dans le cadre des travaux du CNC et de renforcer l'interaction avec toutes les parties prenantes, notamment les experts comptables et les comptables afin de garantir une meilleure crédibilité de l'information financière et de mieux accompagner les entreprises.

Pour mémoire, le CNC avait décidé, en septembre 2018, l'obligation d'adoption des normes IFRS concernant les états financiers consolidés des entités à intérêt public (établissements financiers, compagnies d'assurances et de réassurance et sociétés cotées) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Source : Web Manager Center